

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Vous avez porté lors de votre campagne électorale, un projet dont personne ne peut contester la cohérence. Ainsi, comme vous l'avez réaffirmé lors de votre discours d'investiture dimanche 14 mai, « *le travail sera libéré, les entreprises seront soutenues, l'initiative sera encouragée* ».

Inspirée de deux lois marquantes du précédent quinquennat, votre projet répond à une logique libérale, et fait du coût du travail le principal obstacle dans la lutte contre le chômage. Une perception manifestement erronée tant elle n'a connu que l'échec, si l'on regarde toutes les politiques menées en ce sens depuis vingt ans.

Six millions de nos concitoyens sont touchés par le chômage à des degrés divers. De nombreux travailleurs doivent cumuler des emplois à temps partiel, des contrats courts, précaires. Le nombre de travailleurs pauvres ne cesse d'augmenter. L'ampleur de la crise est immense.

En parallèle, la bonne santé des entreprises du CAC 40 nous interpelle. En fait, ce sont celles-ci et particulièrement les banques, qui captent l'essentiel de la valeur ajoutée créée par les salariés de ce pays. Ce sont elles qui rognent, à leur profit, les marges des TPE-PME sur lesquelles elles s'appuient.

Avec un pouvoir d'achat des ménages en berne, il devient de plus en plus inacceptable de se voir opposé ce « prêt à penser libéral » d'un travail des salariés érigé comme un coût à réduire sans cesse, alors même que le coût du capital ne cesse de croître et dépasse désormais les 300 milliards d'euros par an en France.

Votre « super loi Travail » aboutira à l'éclatement d'un droit du travail chèrement conquis, soumis non à des règles communes, mais à des règles uniques par branche voire par entreprise, mettant en marche une concurrence délétère entre entreprises et donc, entre salariés, en quelque sorte, un droit du travail à la carte, par entreprise.

Votre réforme de l'assurance chômage entérine la vision dénuée de toute réalité, selon laquelle les chômeurs seraient responsables de leur propre inactivité. Pourtant, les chiffres sont indéniables : il y a constamment moins de 750 000 offres d'emplois sur les sites de Pôle Emploi, malgré les millions de chômeurs.

Enfin, je m'inquiète de la barémisation des indemnités prud'homales, que vous aviez tenté à plusieurs reprises d'intégrer dans la loi, alors même que le Conseil Constitutionnel en a révélé l'inconstitutionnalité en vertu du principe d'égalité.

A ces remarques de fond, s'ajoute la façon dont vous entendez mener à terme votre projet. En annonçant le recours aux ordonnances, vous indiquez clairement votre volonté de passer outre le débat parlementaire.

Le recours aux ordonnances manifeste la réminiscence de pratiques anciennes. L'usage de l'ordonnance comme « accélérateur législatif » n'a rien de novateur. Il est l'héritier des décrets-loi de la III^{ème} République, une disposition permettant de contourner des assemblées à la majorité fluctuante, et ce en complète contradiction avec la modernité dont votre projet se réclame.

L'exercice du pouvoir législatif par le Parlement permet l'expression des représentants du peuple, seuls habilités à faire prévaloir l'intérêt général.

C'est bien cette dépossession du pouvoir législatif du Parlement que je conteste. Nos concitoyens n'admettent plus que l'expression de propositions alternatives soit ainsi muselée, et que le Parlement soit réduit au rôle d'une chambre d'enregistrement de l'Exécutif.

Ne viennent-ils pas, lors de l'élection présidentielle, de manifester avec vigueur leur aspiration à une véritable refondation démocratique de notre République pour l'avènement d'une 6^{ème} République !

Je reste convaincu que toutes les voies autoritaires, à l'image de l'usage de l'Article 49-3 pour museler et contourner l'opposition majoritaire de notre peuple contre la loi El Khomri, sont vouées à l'échec et seront l'objet d'une remobilisation puissante de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma plus haute considération.



Pascal Savoldelli
Vice-Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne
Conseiller départemental d'Ivry-sur-Seine